

Présentation de

« l'Instance Régionale en Education et Promotion de la santé Bretagne »

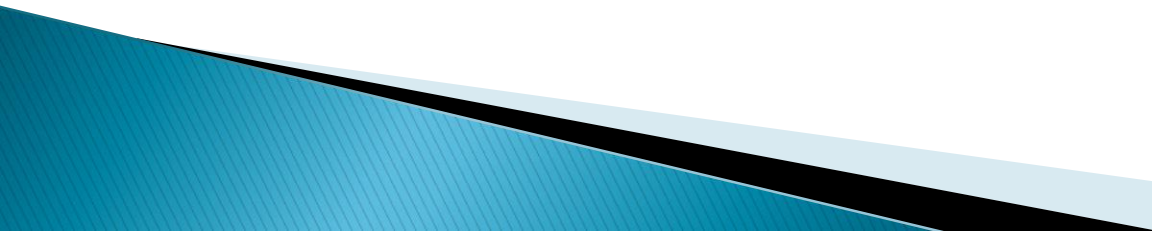
L'IREPS Bretagne

Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

- Association loi 1901
- Travaillant au développement de l'éducation pour la santé
Par l'accompagnement des professionnels (Appui
méthodologique, formation, documentation...)


Un site régional : www.irepsbretagne.fr

SON OBJET


- ▶ Promotion de la santé et de la qualité de vie en Bretagne par l'action auprès : des publics prioritaires, des professionnels et des bénévoles des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et éducatifs
 - ▶ Prévention, accès aux soins et à la qualité de vie
 - ▶ Intervient tant sur le plan départemental que sur le plan régional.
- 

SES PRINCIPES ET VALEURS

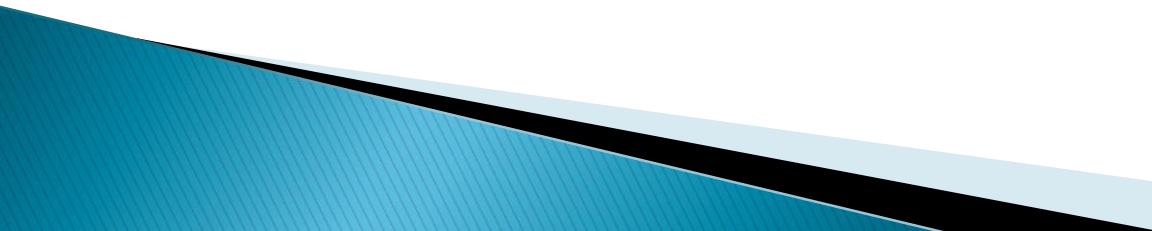
En accord avec les signataires de la Charte d'Ottawa de Promotion de la Santé (1986), qui propose d'inscrire les actions dans une démarche globale de promotion de la santé des populations, nos actions proposent de :

- ▶ intégrer la prise en compte des déterminants de santé des populations (dimensions individuelles, sociales, citoyennes, politiques, environnementales)
 - ▶ développer les aptitudes indispensables à la vie, qui permettent aux personnes d'exercer un plus grand contrôle sur leur santé
 - ▶ solliciter une participation des personnes aux actions et à leurs objectifs
- 

PRINCIPES ET VALEURS (2)

- ▶ Faciliter l'expression des personnes sur ses problèmes de santé
 - ▶ Respecter le libre arbitre des bénéficiaires des actions
 - ▶ Promouvoir une démarche éducative à tous les stades de la vie
 - ▶ Participer à la lutte contre les inégalités de santé
 - ▶ Respecter les valeurs : de bienveillance, de non-jugement, de non-exclusion, de respect des personnes dans leur entièreté, de rejet des méthodes injonctives et normatives.
- 

SON HISTOIRE

- ▶ L'IREPS Bretagne est née le 1^{er} Juillet 2011
 - ▶ Elle résulte de la fusion des 4 Codes bretons et de l'IREPS (ancien CRES)
 - ▶ C'est une association de type loi 1901
 - ▶ Avec une Assemblée Générale, un CA, un Bureau, et un Président (Gérard Guingouain)
- 

SON ORGANISATION

- ▶ 1 siège à Rennes
- ▶ 4 antennes départementales à Quimper, Saint-Brieuc, Rennes et Auray
- ▶ 22 salariés
- ▶ 1 directeur régional
- ▶ 12 chargé(e)s de projets, 2 documentalistes, 2 assistantes/chargées de diffusion, 1 chargée de communication, 1 comptable, 1 assistante de direction, 1 coordinatrice administrative, 1 coordinatrice pôle ETP

SES MISSIONS

- ▶ Les missions de l'IREPS Bretagne s'inscrivent dans le Projet Régional de Santé (PRS 2012 – 2016) et notamment le Schéma Régional de Prévention.
- ▶ Elles sont détaillées dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens établies avec les services de l'Etat ARS ou l'INPES, les collectivités locales (Conseils Départementaux et autres services publics)

LES PUBLICS PRIORITAIRES

- ▶ L'action de l'IREPS témoigne d'un souci de réduction des inégalités sociales de santé.
- ▶ Ce principe l'amène, d'une part, à travailler en prévention universelle avec l'ensemble de la population, d'autre part à privilégier certains publics :
- ▶ des populations parmi les plus fragilisées
 - publics en situation de précarité sociale (personnes en chantiers d'insertion, en foyers d'hébergement, gens du voyage,...)
 - personnes détenues
 - jeunes (en milieu scolaire et extra-scolaire, en insertion...)
- ▶ des professionnels (ou futurs professionnels – étudiants) et bénévoles issus des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs, qui sont des relais auprès des publics prioritaires.

SES MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Les modalités d'intervention sont conçues de manière combinée, en fonction des attentes des acteurs et des possibilités d'intervention. Elles vont de l'accueil pour les supports d'animation, de la prestation de conseil méthodologique ou d'intervention en formation initiale ou continue, jusqu'à la coordination de dispositifs de soutien plus étendus, incluant la formation, l'appui documentaire, le soutien à l'animation et l'appui méthodologique à toutes les étapes de mise en œuvre d'un projet

L'ANTENNE 22

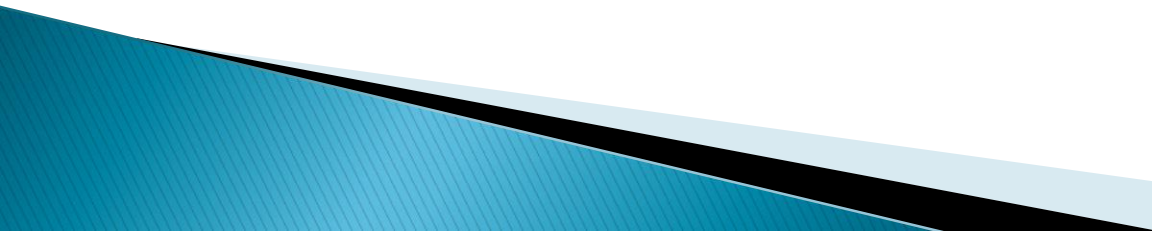
- ▶ L'antenne 22 vous accueille dans ses locaux:

106, boulevard Hoche
Bâtiment CPAM 22
22000 Saint Briec

- ▶ Les coordonnées : contact22@irepsbretagne.fr
02 96 78 46 99

L'ANTENNE 22

Salariées:

- ▶ 3 chargées de projets: Lydie Gavard-Vétel, Sandrine Dupé, Pascale Marchetti
 - ▶ 1 documentaliste : Morgan Calvez
 - ▶ 1 Assistante chargée de diffusion : Magali Simon
- 

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Prêt Outils pédagogiques :

- Cinq prêts gratuits maximum pour un délai de 2 semaines (chèque de caution restitué au retour des documents empruntés).
- Possibilité de réserver à l'avance un ou plusieurs documents repérés préalablement sur le [portail Infodoc](#) ou au cours d'une visite.
Les revues sont consultables sur place, des photocopies peuvent être réalisées sur demande.

Le Centre de Documentation

Permanences accueil diffusion :

- Magali SIMON : magali.simon@irepsbretagne.fr
Mardi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
02 96 78 46 99
- Morgan CALVEZ : morgan.calvez@irepsbretagne.fr
02 96 78 46 99 / Sur RDV : vendredi de 10h00 à 12h00
- Pascale MARCHETTI : pascale.marchetti@irepsbretagne.fr
02 96 78 46 99 Sur RDV : mercredi 14h30 à 16h30

LIENS UTILES

- ▶ IREPS Bretagne: www.irepsbretagne.fr
- ▶ Un portail documentaire : www.eps-docbretagne.fr
- ▶ Pôle Régional de Compétences en Education pour la santé:
www.eps-polebretagne.fr
- ▶ Un répertoire des personnes ressources
www.eps-polebretagne.fr/base/
- ▶ Pôle Régional de Compétences en Education Thérapeutique
www.poleetpbretagne.fr